

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 868

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« au plus tard six mois avant son terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à harmoniser les dates de remise des résultats de l'évaluation au Parlement (six mois avant le terme).